

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2021

# SOMMAIRE

<b>ORGANISATION</b>	<b>3</b>
○ Le territoire .....	3
○ Les compétences .....	3
○ La gouvernance et les instances .....	4
<b>INTERVENTIONS 2021</b>	<b>5</b>
○ Aménagement du territoire.....	5
○ Développement économique .....	6
○ Agriculture.....	7
○ Habitat .....	8
○ Mobilité.....	8
○ Numérique .....	9
○ Enfance-jeunesse.....	9
○ Sports et loisirs .....	10
○ Tourisme et culture.....	10
○ Secours et incendie.....	12
○ Eau, assainissement, GEMAPI .....	12
○ Energie, déchets, environnement .....	13
○ Fonds de concours.....	14
○ Contractualisation .....	15
<b>MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS</b>	<b>16</b>
○ Les ressources humaines.....	16
○ La mutualisation et l'offre de services.....	16
○ Les finances et la fiscalité.....	17
<b>DANS LA PRESSE</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>20</b>
○ Elus du Conseil Communautaire .....	20
○ Organigramme des services.....	21

# ORGANISATION

## Le territoire



## Les compétences

### Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal...)
- Actions de développement économiques (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

### Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie (OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...)
- Équipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, complexes sportifs de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart, complexe aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire : Relais Petite Enfance (RPE)
- Voirie communautaire (zones d'activité)
- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE...
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Mobilité : organisation de la mobilité, transport des scolaires vers les équipements communautaires
- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée du guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Promotion d'événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, Course cycliste de l'Huisne sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la C.)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Nord Sarthe

- ↳ **Une nouvelle compétence a été transférée par les Communes en 2021 : « l'organisation de la mobilité ».**  
Par arrêté en date du 4 juillet 2021, les services préfectoraux ont entériné cette nouvelle compétence facultative d'organisation de la mobilité conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 modifiée par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

## La gouvernance et les instances

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe de décision (délibérations)  
55 membres titulaires, 29 suppléants, tous Maires et conseillers municipaux.  
Le nombre de sièges par commune est fonction du nombre d'habitants.  
Président : Didier REVEAU

### BUREAU

Regroupe le Président,  
les 9 vice-Présidents et  
5 membres délégués.  
Emet des avis et arbitre sur les  
propositions des commissions.

### CONFÉRENCE DES MAIRES

Réunit les Maires et  
les membres du Bureau.  
Emet des avis sur les questions  
d'intérêt communautaire.

### COMMISSIONS

9 commissions thématiques,  
pilotées par les vice-Présidents,  
ouvertes aux conseillers  
communautaires et municipaux  
Rôle consultatif - émettent des  
avis et des propositions

### Les modifications au sein du Conseil communautaire en 2021 :

Suite à la démission de Mme Aline RANNOU de ses fonctions de conseillère municipale à Saint Martin des Monts, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de Mme Cécile RICHARD, en décembre 2021, en tant que conseiller communautaire (suppléant).

### Les membres du Bureau :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Eric PAPILLON, *8<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Eric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Economie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

### Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission Locale Nord Sarthe,
- Le SYndicat Mixte Intercommunal de VALorisation des Ordures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat Mixte des Gens du Voyage,
- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- Le Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe.

# INTERVENTIONS 2021

## *Aménagement du territoire*

---

### **Modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Trois procédures de modification du PLUi ont été lancées par la Communauté de Communes en 2021, chacune ayant des objectifs spécifiques :

- Prescription d'une modification de droit commun du PLUI (Conseil du 28/04/2021, complété le 05/07/2021) qui poursuit les objectifs suivants :
  - Maintenir l'ouverture à l'urbanisation des communes où la capacité en matière d'assainissement collectif est suffisante ou pour celles ayant programmé des travaux d'adaptation,
  - Ecarter les changements de destination ne respectant pas les critères et maintenir ceux justifiés,
  - Intégrer la dérogation à la loi Barnier à l'enquête publique,
  - Modifier des dispositions du règlement écrit et graphique, en reformuler certaines dispositions,
  - Ajouter des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL),
  - Ajouter des changements de destination, sans que cela ne conduise à changer les orientations du PADD, à réduire une zone N ou A ou à induire de graves risques de nuisances qui relèvent du champ de la révision,
  - Préciser le résultat attendu des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
  - Réviser l'étude sur les zones humides,
- Prescription d'une modification simplifiée du PLUI pour rectification d'erreurs matérielles (27/10/21)
- Déclaration de projet PAPREC (26/05/2021). Cette procédure, emportant mise en compatibilité du PLUi, concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation et d'une chaîne de production de combustibles de récupération qui lui sont associés.

### **Prescription d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)**

Un RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire. Les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

Le fonctionnement d'un RLPi est semblable au PLUi. Les règles peuvent être plus précises et donc adaptées au territoire. Le maire conserve le pouvoir de police en matière de publicité et gère l'instruction des formalités.

Les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans l'élaboration du RLPi doivent permettre de concilier le dynamisme économique qui passe par la visibilité de ses acteurs avec la qualité du cadre de vie.

Pour mémoire, les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au ont sur leur territoire un règlement local de publicité applicable depuis l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2002.

L'élaboration d'un RLPi à l'échelle intercommunale a été prescrite en Conseil communautaire le 11 janvier 2021.

### **Instruction des demandes d'urbanisme : forte croissance de l'activité en 2021**

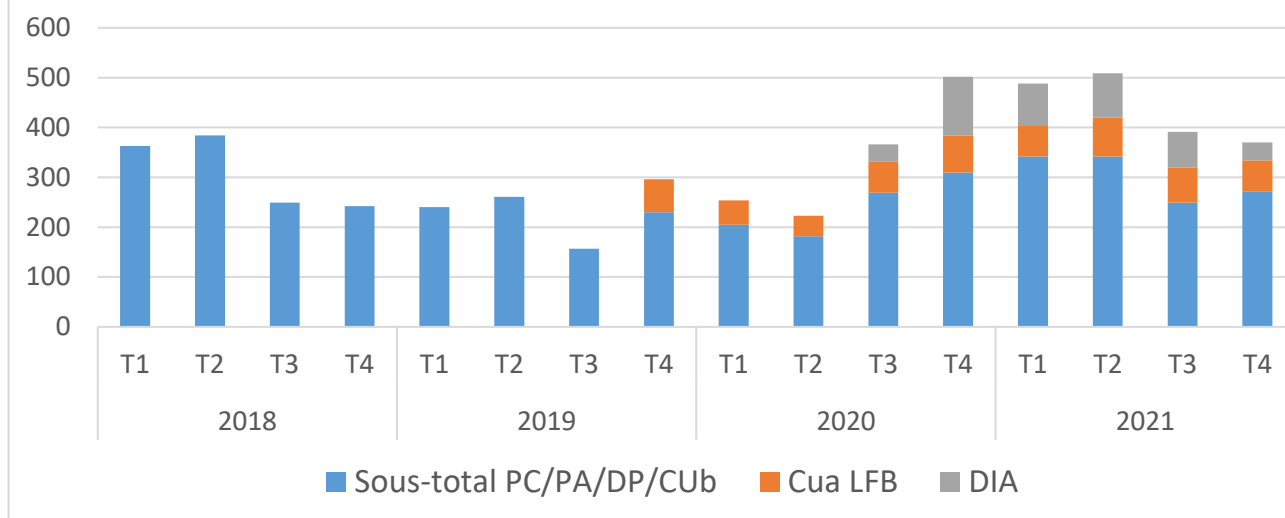
L'activité a fortement progressé en 2021. Au total, 1 758 actes ont été traités, soit une progression de 31% par rapport à 2020. Cette croissance s'explique par l'intégration de 12 communes de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) en mars qui a largement compensé le départ des 3 communes du Gesnois Bilurien en juillet 2021.

A cela s'est ajouté une conjoncture favorable aux transactions immobilières et à la rénovation de l'habitat (confinements liés au Covid, OPAH, dispositif « Ma Prime Rénov... ») qui a entraîné une forte progression des demandes d'urbanisme.

Pour faire face à cela, un 4<sup>ème</sup> emploi d'instructeur a été créé, ainsi qu'un poste contractuel d'assistant d'urbanisme pour accroissement temporaire d'activité.

Enfin, le service a préparé la mise en place de la dématérialisation des actes, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (dépôt possible des dossiers par Internet) : évolution du logiciel, formation des agents et des secrétaires de Mairie...

## Evolution de l'activité du service urbanisme de la CCHS



PC : Permis de construire – PA : Permis d'Aménager – Cub : Certificat d'Urbanisme opérationnel  
 Cua : Certificat d'Urbanisme informatif – DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Toutes les communes ayant recours au service (y compris les communes de l'Huisne Sarthoise) doivent désormais s'acquitter d'une redevance annuelle. Le tarif pour les communes hors territoire s'élève à 4,05 € par habitant. Pour les communes du territoire, le Conseil communautaire a décidé la mise en place d'un tarif progressif sur 3 ans à savoir : 1,35 € en 2021, 2,70 € en 2022 et 4,05 € en 2023.

## Développement économique

### Extension de la zone d'activité du Coutier, à Cherré-Au

La Communauté de communes a conclu fin 2021 une promesse de vente avec l'entreprise GLP pour l'acquisition de parcelles sur la zone d'activité du Coutier à Cherré-Au, afin de créer une plateforme logistique nationale de dernière génération.

Le projet prévoit le développement de deux bâtiments logistiques d'une surface respective de 75 800 m<sup>2</sup> et 50 800 m<sup>2</sup> et d'une hauteur utile de stockage de 12 m. Ces entrepôts bénéficieront d'une architecture qualitative et soignée, ainsi que d'une accréditation environnementale (certification BREEAM) qui veillera à minimiser l'impact environnemental et les émissions de gaz à effet de serre. Ils auront vocation à stocker des matières dites « classiques » (papiers, cartons, produits manufacturés). Aucun produit dangereux ne sera stocké.

Ce projet d'envergure représente un investissement de plus de 74 millions d'euros pour l'entreprise qui prévoit à terme la création d'environ 450 emplois.

La livraison du 1<sup>er</sup> bâtiment est programmée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Afin de permettre la réalisation du projet, la Communauté de communes réalisera des travaux de viabilisation, assurera le raccordement de la parcelle aux différents réseaux et l'élargissement de la voirie.

### Cessions de terrains en zones d'activité

Plusieurs parcelles ont été commercialisées en 2021 sur les zones d'activités (ZA) de La Ferté Bernard, Cherré-Au et La Chapelle du Bois, pour une surface totale d'1,26 ha :

- Cession d'un terrain sur la ZA de l'Arche, à La Ferté-Bernard (1 355 m<sup>2</sup>), à la SCI L.A.
- Cession d'un terrain sur la ZA des Ajeux, à La Ferté-Bernard (2 227 m<sup>2</sup>), à Hervé DURIN
- Cession d'une parcelle sur la ZA de l'Eguillon, à La Ferté-Bernard (1 233 m<sup>2</sup>) à David ROULEAU (Terrassement)
- Cession d'un terrain dans la ZA du Coutier, à Cherré-Au (7 800 m<sup>2</sup>) à Etoile Routière.

### Cessions de bâtiments économiques

La Communauté de Communes a également cédé le bâtiment T5, implanté dans la zone d'activité du Gaillon (La Ferté-Bernard) à la société SAS DEREZ/TEPPER (Cosme Literie).

### Territoire d'industrie de la Vallée de l'Huisne

Le territoire de la Vallée de l'Huisne a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Constituant la quatrième zone d'emploi la plus industrielle de France, il regroupe 4 communautés de communes réparties sur 3 Régions : la CC de l'Huisne Sarthoise, la CC Cœur du Perche (Nocé / Condé-sur-Huisne), la CC Collines du Perche (Le Theil-sur-Huisne / Bellême), la CC du Perche (Nogent le Rotrou).

Un programme d'actions a été élaboré, autour des 4 briques du dispositif : Attirer, recruter, innover, simplifier.

Les principaux axes de travail en 2021 ont concerné :

- La préparation de la seconde phase d'accompagnement au projet d'un campus interterritorial connecté,
- La mise en place de la filière miscanthus avec l'ensemble des partenaires,
- Le développement d'un forum dédié à la formation et l'orientation, prioritairement à destination du jeune public (collégiens et lycéens).

### Interventions sur les zones d'activité

- Travaux de voirie : ZA de l'Eguillon (La Ferté-Bernard) et ZA ex CGMP (Tuffé)
- Marché d'entretien paysager des ZA et des sentiers de randonnée : suite à une nouvelle procédure de marchés publics, plusieurs prestataires se répartissent l'entretien courant de l'ensemble des espaces verts intercommunaux,
- Travaux de viabilisation des parcelles en cours de cession,
- Renouvellement d'une pompe de surpression du réseau de distribution d'eau potable sur la ZA du Coutier,
- Réalisation d'études de zones humides dans le cadre du projet d'extension de la ZA du Coutier, ...

### Interventions dans les bâtiments économiques

- Réfection des chéneaux de toiture sur un bâtiment industriel situé dans la ZA des Ajeux,
- Création d'une porte dans le bâtiment occupé par la société BOSCH (ZA des Ajeux).

## Agriculture

---

### Territoire Pilote transmission

La problématique du renouvellement des générations d'agriculteurs représente un enjeu majeur pour le territoire.

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a été sélectionnée par la Région comme l'un des 5 « Territoire Pilote Transmission » à l'échelle des Pays de La Loire (un par département).

Il s'agit, de manière expérimentale, de mettre en œuvre un programme d'actions adapté au contexte local, afin de soutenir la transmission–installation, en lien avec l'ensemble des acteurs représentant la profession (Chambre d'Agriculture, SAFER, MSA, associations, syndicats, banques, industries ...).

Cette opération sera réalisée sur une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, jusqu'au 30 avril 2024.

Le programme d'actions proposé sur le territoire intercommunal comprend plusieurs actions :

- 1) Organiser un forum transmission décentralisé
- 2) Accompagner de façon individuelle et renforcée des cédants pour favoriser leur transmission (focus sur l'élevage bovin/ruminant et sur l'agriculture biologique)
- 3) Accompagner les nouveaux types d'installations sur la Communauté de Communes
- 4) Devenir et être agriculteur en Perche Sarthois (3 portraits vidéos et écrits)
- 5) Organiser un séminaire sur les apports de l'élevage (sur le territoire, rencontre de portée départementale)
- 6) Favoriser les échanges parcellaires à l'échelle de l'intercommunalité
- 7) Organiser une ferme ouverte sur un élevage en transmission
- 8) Organiser un café « transmission » et un café « installation ».

En préalable, un repérage des cédants et futurs cédants est programmé au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

# Habitat

---

## Finalisation de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH 2016-2021)

L'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) propose des aides aux propriétaires pour l'amélioration des logements privés selon des conditions de ressources.

Une OPAH a été lancée sur la Communauté de Communes en décembre 2016. L'opération a pris du temps avant de s'installer dans les pratiques pour s'accélérer à la fin de la cinquième et dernière année.

### Bilan de l'opération en quelques chiffres :

- 282 foyers aidés (264 propriétaires occupants, 18 bailleurs)
- 5,1 M€ de travaux réalisés, principalement par des entreprises locales (88%)
- 2,4 M€ de subventions attribuées, dont 2,3 M€ par l'ANAH, 325 000 € par la CC de l'Huisne Sarthoise, 90 500€ par le Département.
- Une aide moyenne de 9 820 € par dossier
- 82% des travaux dédiés à l'énergie, 12% à l'adaptation (autonomie), 6% pour l'habitat indigne ou très dégradé.

## Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH

Fort du succès de cette opération, il est envisagé de lancer une nouvelle OPAH fin 2022. Pour ce faire, une étude pré-opérationnelle a été lancée fin 2021 afin d'évaluer les besoins et les priorités d'intervention. Une convention sera ensuite conclue avec les services de l'Etat (ANAH) et le Département.

## Les aires d'accueil des gens du voyage

En février 2019, la Communauté de communes a délégué la compétence « Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au Syndicat Mixte des Gens du Voyage pour les 2 aires situées à La Ferté-Bernard et à Beillé.

# Mobilités

---

## Prise de compétence « Organisation de la mobilité »

La loi d'orientation des mobilités (LOM), réforme le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle prévoit notamment la couverture de l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et poursuit quatre objectifs :

- Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle,
- Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités,
- Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements,
- Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien,
- Prise de compétence « organisation de la mobilité ».

Les élus communautaires ont décidé de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes. Les statuts ainsi modifiés ont été approuvés par les communes membres et entérinés par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2021.

## Covoiturage

Afin d'optimiser les déplacements et limiter les émissions carbonées, la commune de Sceaux sur Huisne et la Communauté de Communes ont travaillé conjointement à la mise en place d'une aire de covoiturage sur la zone d'activités Val'Activ, située à Sceaux sur Huisne. En particulier, la Communauté de Communes, propriétaire du terrain sur lequel l'installation est envisagée, a mis à disposition de la Commune une partie de sa parcelle afin de mener à bien ce projet.

## Accessibilité des gares

La SNCF envisage des travaux de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard : aménagement du passage souterrain (pose de 2 ascenseurs, un par quai), des escaliers aux normes actuelles, rafraîchissement du passage souterrain.

Pour mener à bien cette opération, une convention de partenariat a été conclue entre l'Etat, la Région et la Communauté de Communes, cette dernière s'engageant à financer les études préalables à hauteur de 25%.

Une réflexion a également été lancée pour la mise en accessibilité de la gare de Connerré-Beillé.



# Numérique

---

## Conseiller numérique

Le Département a signé avec l'Etat un accord de principe pour le déploiement de 30 conseillers numériques à l'échelle de la Sarthe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du Plan de relance.

A ce titre, la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise a conclu une convention avec le Département pour accueillir sur son territoire un conseiller numérique qui réalisera des accompagnements individuels et/ou collectifs auprès des habitants suivant les thématiques suivantes :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- Accompagner et autonomiser dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Cette action s'inscrit en complément des espaces et ateliers numériques proposés par La Laverie à La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la Chéronne, en s'ouvrant davantage aux communes rurales.

## La fibre optique

La Communauté de communes a poursuivi en 2021 son engagement au sein du Syndicat d'Aménagement Numérique de la Sarthe (financement de l'installation de la fibre optique).

# Enfance-jeunesse

---

## Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM), rebaptisé Relais Petite Enfance (RPE) en 2021, est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants.

Le relais compte 2 antennes, l'une sur La Ferté-Bernard, la seconde sur Tuffé Val de la Chéronne, et réalise des ateliers en itinérance sur plusieurs communes du territoire.

Les missions restent identiques :

- Accueillir, informer et orienter les parents et assistantes maternelles ;
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles ;
- Observer les conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

De plus, le RPE s'est positionné sur une mission complémentaire : promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

En 2021, l'organisation du service a été modifiée régulièrement compte-tenu de la crise sanitaire et du COVID. Plusieurs temps forts qui étaient programmés ont dû être annulés (conférence, porte-ouverte, etc.).

Le RPE a néanmoins été très sollicité par les familles et les assistantes maternelles sur les directives liées à la crise sanitaire et les démarches liées au contrat qui en découlent (déduction sur la mensualisation, déclaration arrêt maladie...). Il a enregistré 1 554 contacts de professionnels de la petite enfance et 948 contacts de parents.

Quelques chiffres :

- 188 assistantes maternelles ont fréquenté le service en 2021
- 61 assistantes maternelles ont participé à un temps collectif
- 281 familles ont bénéficié des services du RPE
- 228 enfants ont participé à au moins une animation.

## Vers une Convention Territoriale Globale avec la CAF

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur un partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les familles sur un territoire.

Elle a vocation à remplacer les Contrats enfance-jeunesse signés par 6 communes et la Communauté de communes, qui arriveront à échéance le 31/12/2022.

Elle est basée sur un diagnostic et un projet social territorial qui couvre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, et peut être élargi à l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la prise en compte du handicap...

Celui-ci permettra de mettre en avant les enjeux et problématiques du territoire en matière d'enfance-jeunesse, puis de définir des priorités qui seront ensuite déclinées en actions, à l'échelle de chaque commune concernée.

Ainsi, il a été convenu que la Communauté de Communes porterait globalement la démarche de CTG, puis la CAF conclurait des conventions d'objectifs et de financement avec chaque structure concernée pour la mise en œuvre et le financement des actions. Les communes conserveraient dès lors leur compétence « enfance-jeunesse ».

Il a été par ailleurs décidé de conduire la démarche en interne, sans faire appel à un bureau d'études. Une des deux animatrices du Relais Petite Enfance a suivi une formation sur le sujet et a été détachée pour cette mission à compter d'octobre 2021 et jusqu'en décembre 2022.

## Sports et loisirs

---

### Centre aquatique

Dans l'objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire, les élus ont lancé en 2018 un programme permettant l'apprentissage et la pratique de la natation, tout en offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements de santé et de bien-être, favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

L'étude de ce projet d'envergure s'est poursuivie en 2021 :

- L'Avant-Projet Détaillé a été validé en janvier 2021. Plusieurs options environnementales ont été ajoutées : bassins inox revêtus d'une membrane PVC, filtration perlite, récupération d'énergie sur les débits de fuite des bassins, centrale de traitement d'air avec module thermodynamique. Ces solutions permettront de réduire les coûts d'entretien, mais aussi les consommations d'eau et d'énergie.
- Des études géotechniques complémentaires ont été réalisées (fondations, soutènement...), de même que divers ajouts dans le cadre de l'instruction des dossiers par l'Architecte des Bâtiments de France et les services d'incendie notamment.
- Le dossier PRO a été restitué par la maîtrise d'œuvre en juillet.
- Le permis de construire a été notifié le 7 septembre et affiché le 5 novembre.
- Le dossier loi sur l'eau a été validé le 12 octobre.
- La consultation des entreprises a été publiée le 2 décembre, pour une remise des offres en 2022.

### Salles de sport communautaires (Tuffé Val de la Chéronne et Le Luart)

Malgré les différentes périodes de confinement, le nombre d'associations ayant utilisé les équipements sportifs communautaires est resté stable : 22 pour l'année scolaire 2021-2022 contre 21 l'année précédente. Concernant les écoles, le constat est identique : 14 écoles pour l'année scolaire 2021-2022 contre 13 l'année précédente.

La Communauté de Communes a confié à la société Attila les réparations suite à des défauts d'étanchéité en toiture de la salle de sports de Tuffé Val de la Chéronne.

### Les transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance le transport de scolaires du territoire (du primaire au secondaire) vers 5 sites culturels et sportifs : salles des sports du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence de Prévelles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé Val de la Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP).

Pour l'année scolaire 2020-2021, 37 transports ont été effectués (pour un montant total de 4 499 €/TTC) et 73 annulés, principalement du fait des restrictions sanitaires.

## Tourisme et culture

---

### Bilan d'activité de l'office de tourisme

La promotion touristique, mission confiée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise par convention à l'association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche », répond à deux objectifs :

- Déployer l'identité et l'image de la destination afin de séduire des clientèles adaptées et potentielles,
- Faire connaître la destination et la rendre accessible au travers de la présentation des offres touristiques et des services liés (hébergements, loisirs, événements...).

Pour ce faire, l'Office de Tourisme a engagé pour la saison 2020-2021 plusieurs opérations :

- Mise en place d'une nouvelle animation « Les après-midis à la ferme »,
- Organisation de visites contées et théâtralisées sur le thème du « Retour de la Velue »,
- Projet de création de séjours « clés en mains » (packs séjours),
- Mise en place du paiement par carte bancaire,
- Recours à l'outil Addock, outil de réservation en ligne spécialisé dans les loisirs (locations de vélos, visites contées, après-midi à la ferme, bateaux électriques)...

### Organisation de la promotion touristique

Afin de définir une organisation efficace et pérenne de la promotion touristique, une étude a été lancée par la Communauté de Communes à l'automne 2021.

Le cabinet ATEMIA, chargé d'accompagner les élus dans cette mission, a effectué un état des lieux de l'organisation touristique actuelle puis une analyse approfondie de 3 scénarii d'évolution :

- Scénario 1 : Maintien et optimisation du fonctionnement actuel (association)
- Scénario 2 : Prise en main de la compétence par l'EPIC
- Scénario 3 : Vers un office de destination Perche Sarthois.

L'étude sera finalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et les élus devront se positionner sur le scénario retenu.

### Centre culturel de La Laverie

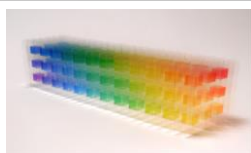
Le Centre culturel de La Laverie offre au public différentes approches artistiques, s'inscrivant ainsi à la fois comme un centre de diffusion artistique mais également comme un espace de pratiques culturelles et numériques.

Malgré le contexte sanitaire lié à la Covid 19 qui a perturbé le fonctionnement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, les expositions ont pu reprendre en juin et les ateliers en septembre.

Les résultats de fréquentation sont donc en baisse sur la période 2020/2021 : 94 personnes inscrites aux divers ateliers de peinture et poterie, 23 personnes aux ateliers informatiques (289 en 2019/2020), 97 scolaires ayant participé à des médiations (727 sur la période 2019/2020).

4 expositions ont été présentées à compter de juin : « la collection » (œuvres de la Communauté de communes), Françoise Molière (aquarelle), Philippe Grunchech (photographie) et Léo Baron (peinture).

Acquisitions d'œuvres : une photographie de Philippe Grunchech, 3 peintures de Léo Baron (dont une donnée par l'artiste).



DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4
GO SEGAWA + FERMETURE (COVID)						"La Collection"	FRANCOISE MOLIERE			PHILIPPE GRUNCHECH		LEO BARON

### Résidence d'artiste de Prévelles

La résidence de Prévelles, inaugurée en 2004, accueillait jusqu'à présent des artistes en résidence sur des périodes de 18 mois. L'association « La céramique à Prévelles/Tuffé » était mandatée par la Communauté de Communes pour assurer la gestion. Celle-ci organisait également la Biennale de la céramique, orchestrée tous les deux ans par l'association, avec pour finalité de mettre en valeur la poterie et d'y associer une animation grand public.

Suite à sa dissolution en décembre 2020, il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement de la résidence en transférant sa gestion à La Laverie. L'établissement public est en effet à même d'alimenter la résidence avec des artistes céramistes et de promouvoir la céramique au sein de la structure (pratiques artistiques, stages, expositions, etc.).

Sur ces bases, une convention a été conclue pour 4 ans avec Lou François-Eugène en octobre 2021. L'arrivée d'un second potier est prévue après 2 ans, puis en alternance tous les deux ans.

Plusieurs travaux de rénovation et d'entretien du local et des extérieurs ont par ailleurs été réalisés sur le site.

Mme François-Eugène a réalisé des portes ouvertes avant Noël et a créé un site de vente en ligne : <https://www.lou-francoiseugene.com> .

### Festival de la Chéronne

Organisé depuis 2011 sur le territoire communautaire, ce festival créé par le chanteur lyrique Raphaël Sikorski regroupe une master class de chant lyrique et 7 concerts proposés sur 3 sites du 23 au 31 juillet 2021 : les églises de Saint Denis des Coudrais, de Saint Maixent et d'Avezé.

Ce rendez-vous répond à un double objectif :

- Permettre à des chanteurs de niveau avancé ou professionnels français et européens de travailler la technique vocale avec Raphaël Sikorski,
- Associer la musique vocale et la musique de chambre au patrimoine régional, en proposant des concerts d'exception dans plusieurs églises de la Communauté de Communes et valoriser ainsi le patrimoine local.

La Communauté de Communes a versé une subvention de 12 000 € pour cet évènement.

### Les transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance des transports de scolaires du territoire (du primaire au secondaire) vers 5 sites : salles des sports du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence de Prévelles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé Val de la Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP).

Pour l'année scolaire 2020-2021, seulement 37 transports ont été effectués (pour un montant total de 4 500 €) et 73 annulés du fait des mesures de confinement et des restrictions sanitaires.

Une nouvelle mise en concurrence a été lancée en 2021 : la société MAUGER a été retenue pour une période d'un an renouvelable 3 fois, soit jusqu'en août 2025.

## *Secours et incendie*

---

### Acquisition d'un terrain à Montmirail pour aménager une nouvelle caserne du SDIS

Le centre d'incendie et de secours de Montmirail-Gréez sur Roc constitue une unité opérationnelle indispensable à la couverture du territoire. Composée de 17 sapeurs-pompiers, cette unité assume en moyenne 200 interventions par an. Les locaux, composés de deux implantations distinctes, ne sont plus adaptés pour assurer ce service dans des conditions pérennes.

Aussi, le SDIS travaille à la construction d'un nouveau centre sur la ZA des Rochettes, située sur la commune de Montmirail. Il a sollicité la Communauté de Communes pour une participation financière mais également l'acquisition et la viabilisation du terrain et la réalisation de l'étude de sol.

## *Eau, assainissement, GEMAPI*

---

### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux contrats coexistent sur la Communauté de communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.

Une harmonisation est prévue en 2022, à l'issue du contrat avec VEOLIA ; un marché unique sera mis en place sur l'ensemble des communes.

Bilan 2021 du service :

	<b>Contrat SAUR</b>	<b>Contrat VEOLIA</b>
Nombre de communes	24	9
Nombre d'habitations	2 668	1 042
Contrôles de bon fonctionnement	0	0
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	39	19
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	23	11
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	126	44
Contre-visites	0	0
Premier contrôle de l'existant	0	0

Depuis 2018, 74 particuliers ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau, versée via la Communauté de communes, dans le cadre de la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif, pour un montant total d'aide de 359 030 €. L'opération s'est achevée fin décembre 2020.

### Structuration de la compétence GEMAPI

La compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise (l'Huisne et la Braye), des syndicats ont été ou sont en cours de création :

- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).
- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le Département de la Sarthe.
- Structuration en cours sur le bassin du Loir et de la Braye : une réflexion est en cours pour structurer la compétence GEMAPI sur le bassin de la Braye et du Loir et devrait aboutir en janvier 2023.

Par ailleurs, la Communauté de communes a poursuivi son partenariat avec Polleniz, association chargée d'organiser la lutte contre les animaux aquatiques nuisibles tels que les ragondins sur notre territoire. Ce partenariat s'est matérialisé par le versement d'une participation de 6 790 € en 2021, afin de financer la structure et défrayer les piégeurs.

## *Energie, déchets, environnement*

### Les déchets ménagers

La Communauté de communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYNDICAT de VALORISATION des Ordures Ménagères). Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, celui-ci est le fruit de l'union du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre sur le Loir.

Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	<b>Code Services Fiscaux</b>	<b>Services proposés aux usagers</b>	<b>Communes</b>	<b>Taux</b>
<b>ZONE 1</b>	<i>le plus fort taux</i> <b>CODE 01</b>	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours - 1 collecte sacs bleus/15 jours	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,76 %
		} En alternance		
<b>ZONE 2</b>	<i>le taux moyen</i> <b>CODE 02</b>	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard périphérie	9,42 %
<b>ZONE 3</b>	<i>le plus faible taux</i> <b>CODE 03</b>	- 1 collecte OM/15 jours - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	32 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,28 %

## Fonds de concours

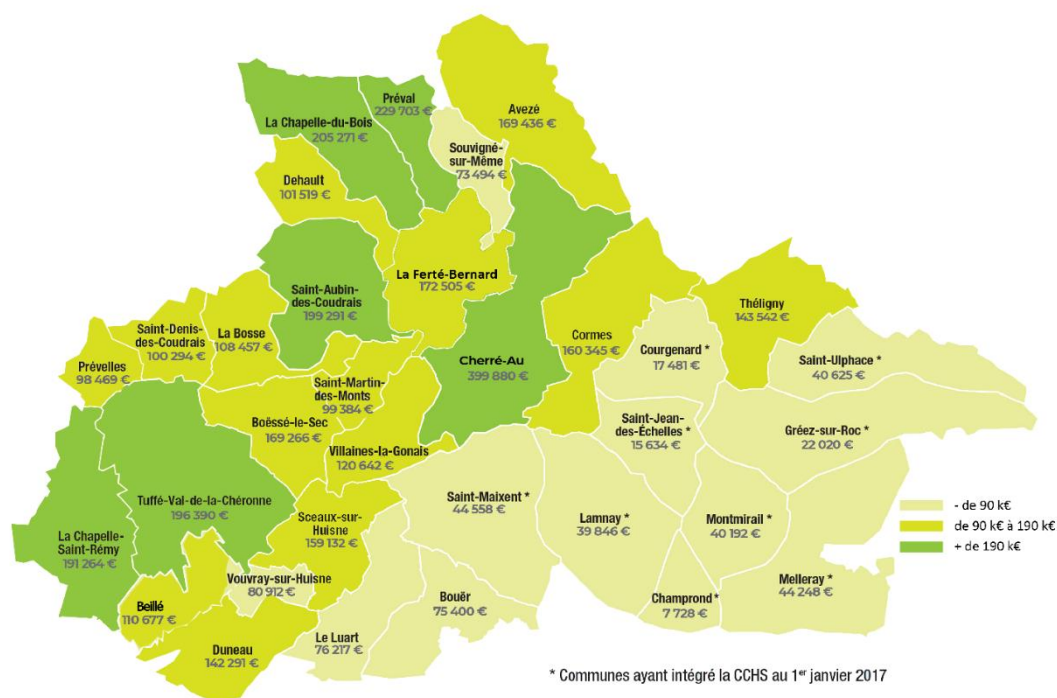
Courant 2021, le règlement intérieur des fonds de concours a été revu dans un souci de simplification avec l'application de nouvelles règles :

- Le montant du fond de concours attribué à la Commune ne pourra pas évoluer après la décision du Conseil communautaire, sauf si les dépenses effectives sont inférieures à celles prévues (règle du prorata dans ce cas) ;
- Le montant plancher des dépenses prévisionnelles d'un projet éligible au dispositif est fixé à 2 300 € HT ;
- Un fonds de concours peut faire l'objet d'une seule demande de report ; il est ensuite définitivement perdu ;
- Les projets comportant plusieurs tranches de travaux seront éligibles aux fonds de concours pour une seule tranche excepté si le projet bénéficie d'un financement départemental, régional, national ou européen phasé.

En 2021, la Communauté de communes a attribué 490 399 € de fonds de concours aux communes, répartis ainsi :

- Voirie : 101 497 €
- Accessibilité : 108 132 €
- Logement social : 25 000 €
- Opérations diverses : 255 770 €.

### Fonds de concours attribués depuis 2005 (inclus 2021)



Par ailleurs, 30 projets subventionnés, pour un montant total de 255 997 €, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022 pour que les communes puissent finaliser les travaux et demander le règlement du fonds.

# Contractualisation

---

## Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2021-2026

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est un contrat proposé par l'Etat aux intercommunalités pour la période 2021-2026. Il doit s'articuler autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale avec pour objectif d'unifier les dispositifs financiers de l'Etat existants destinés aux collectivités.

Le CRTE constitue un document cadre qui regroupe l'ensemble des projets des communes et de la Communauté de communes en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale : éducation, sport, culture, revitalisation urbaine, mobilités, économie, emploi, agriculture, aménagement numérique, développement durable. Il tient compte des objectifs du projet de territoire et des différents documents de planification et de programmation existants (PLUi, ...).

Conçu comme un outil opérationnel, le CRTE pourra évoluer au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Sur la base des différentes études et diagnostics qui ont été réalisés sur le territoire et des enjeux qui ont été mis en avant, notamment lors de l'élaboration du PLUi, le CRTE de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a été conclu le 5 décembre 2021. Il comporte 5 grandes orientations :

- Orientation 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire et qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel
- Orientation 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire
- Orientation 3 : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité
- Orientation 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements et de mobilité
- Orientation 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire.

## Petites Villes de Demain

Le dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Il répond à différents besoins exprimés par les collectivités et s'adapte pour proposer une solution différenciée.

Les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la Chéronne ont été retenues au titre de ce programme. Une convention d'adhésion a été conclue entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes et les 2 communes le 15 juillet 2021. Celle-ci doit aboutir à la mise en place d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) d'ici octobre 2022.

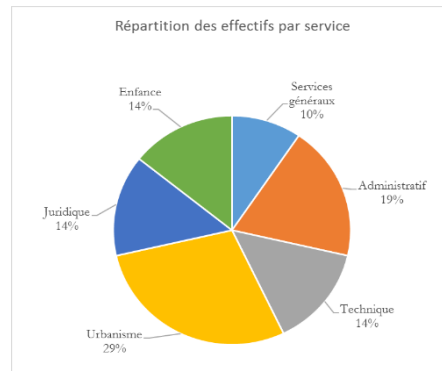
# MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

## Les ressources humaines

Au 31 décembre 2021, la Communauté de Communes comptait 21 agents, parmi lesquels 15 fonctionnaires, 4 contractuels sur emplois permanents et 2 contractuels non permanents, le tout représentant 20,2 équivalents temps plein (ETP).

9 agents relèvent de la catégorie A, 3 de catégorie B et 9 de la catégorie C. La CC de l'Huisne Sarthoise emploie 6 hommes et 15 femmes.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.



	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	4	2	21
En ETP	14,2	4	2	20,2
Catégorie A	5	3	1	9
Catégorie B	3			3
Catégorie C	7	1	1	9

3 agents ont quitté la structure en 2021, parmi lesquels une mutation (le directeur général des services, Frédéric REPUSSEAU), un départ à la retraite et une fin de contrat.

La Communauté de Communes a par ailleurs accueilli 7 nouveaux agents : 4 agents ont remplacé des agents partis en 2020 ou 2021, 2 agents en renfort pour accroissement d'activité et une création de poste (un instructeur en droit des sols suite à l'adhésion de communes).

En outre, le régime indemnitaire RIFSEEP a fait l'objet d'une mise à jour pour tenir compte de l'évolution réglementaire. Enfin, des modalités de mise en place du télétravail ont été définies pour les agents intéressés.

## La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2021 :

### Mises à disposition de personnels :

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart. La convention a été renouvelée en 2021 avec la commune du Luart.
- Mise à disposition d'un agent d'entretien par la Mairie de La Ferté-Bernard pour l'entretien des locaux du Relais Petite Enfance situés sur cette commune (5H/semaine). Cette mise à disposition va prendre fin en 2022 sur demande de la commune. Elle sera remplacée par un prestataire.

### Services communs :

- Service commun « communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de l'intercommunalité (magazine, actualisation du site Internet...).
- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : créé début 2020, ce service est composé de 3 agents (1 responsable, 2 chargés de marchés et subventions). 2 nouvelles communes ont adhéré au service en 2021 : Gréez-sur-Roc et Saint-Maixent.



- Service commun « urbanisme » : il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour le compte de 50 communes de la CC de l'Huisne sarthoise (CCHS) et de la CC de la Vallée de la Braye et de l'Anille (CCVBA). Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard. Au 31 décembre 2021, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs et 1 assistante). La prestation était facturée 1,35 €/habitant aux communes de la CCHS (montée en charge progressive, étalée sur 3 ans), 4,05 €/habitant aux communes de la CCVBA.

### La fourrière animale :

La Communauté de communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE. En 2021, 34 animaux (chats, chiens et ânes) ont fait l'objet d'une prise en charge. Après le transfert à la fourrière animale, la majorité des animaux ont été rendus à leur propriétaire. Environ 2 850 € ont été refacturés aux propriétaires sur un coût total de 19 150 €.

## *Les finances et la fiscalité*

A la demande du Service de gestion comptable, la Communauté de communes a créé des budgets annexes pour les Zones d'activités afin d'avoir une gestion plus fine des terrains à commercialiser.

Aussi, depuis avril 2021, les finances de la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise sont organisées en un budget principal et 13 budgets annexes :

- Ordures ménagères
- SPANC (assainissement non collectif)
- Urbanisme
- Relais petite enfance
- ZA Sceaux sur Huisne – Espace Val'Activ
- ZA Le Coutier à Cherré-Au
- ZA Les Ajeux à La Ferté-Bernard
- ZA La Monge à La Ferté-Bernard
- ZA L'Eguillon à La Ferté-Bernard
- ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard
- ZA route de Courgenard à Lamnay
- ZA CGMP à Tuffé Val de la Chéronne
- ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois

Plusieurs opérations ont été initiées lors d'exercices précédents et ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui ont été actualisées comme suit en 2021 :

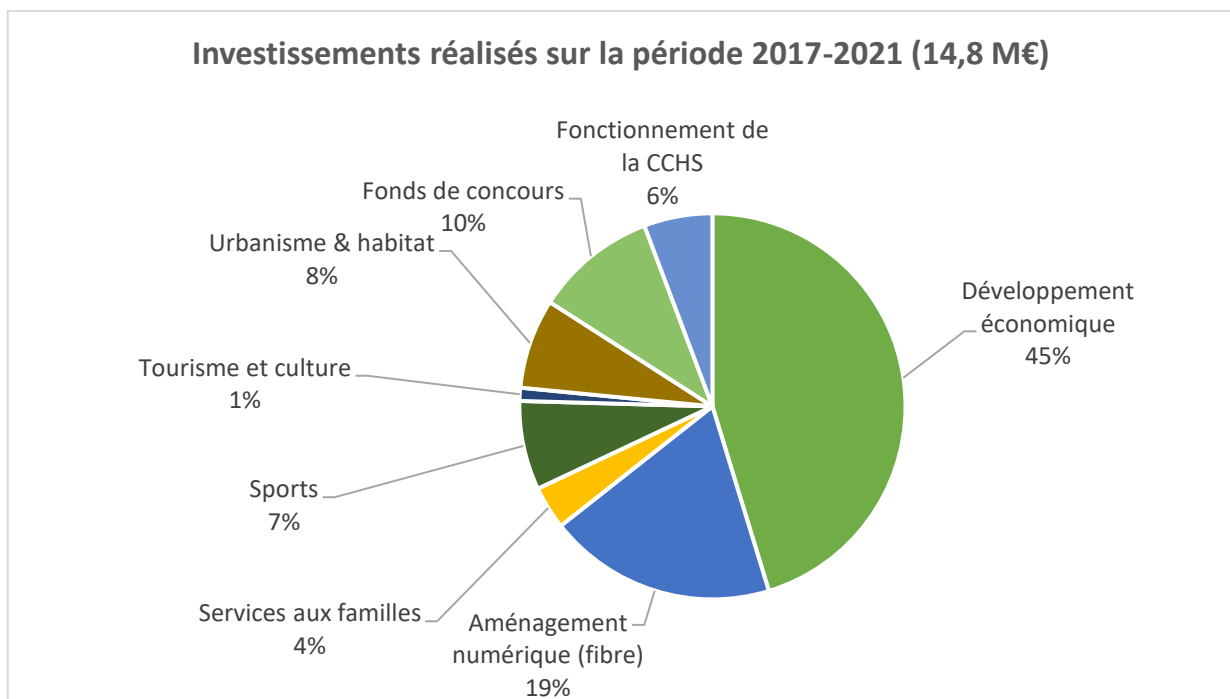
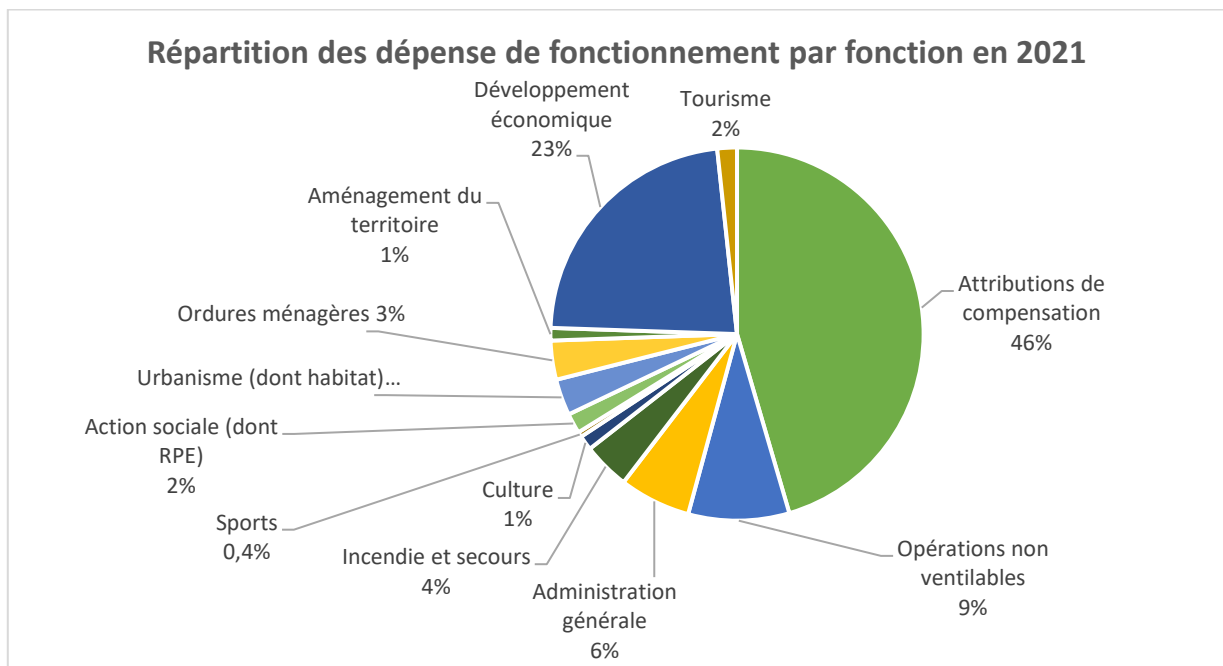
LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<u>Budget général - Investissement</u>								
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (2016-2021)	398 964 €	26 928 €	63 536 €	117 089 €	168 256 €	23 155 €	0 €	
Fonds de concours 2018	454 299 €	6 846 €	248 100 €	67 515 €	47 686 €	84 152 €		
Fonds de concours 2019	352 797 €		39 644 €	152 143 €	113 675 €	47 335 €		
Fonds de concours 2020	324 324 €			22 966 €	131 261 €	170 097 €		
Fonds de concours 2021	490 399 €				26 420 €	420 000 €	43 979 €	
Extension ZA du Coutier	3 600 000 €			0 €	3 600 000 €			
Construction Centre aquatique	15 000 000 €		39 706 €	549 785 €	461 087 €	9,8 M€	3 788 913€	360 509 €
<u>Budget général – Fonctionnement</u>								
Suivi animation OPAH	308 000 €	58 940 €	58 940 €	58 940 €	58 940 €	55 512 €	21 640 €	
<u>Budget annexe SPANC – Fonctionnement</u>								
Contrôle SPANC 2020-2022	190 000 €				16 552 €	30 020 €	143 428 €	

Le Conseil communautaire a validé une augmentation de 3 % des taux de taxe foncière soit :

- Foncier bâti : 2,61 %
- Foncier non bâti : 4,32 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,98 %.

Au regard du projet d'extension envisagé sur la zone d'activité du Coutier, la commune de Cherré-Au et la Communauté de communes ont établi une convention de reversement de l'intégralité du produit de la taxe d'aménagement perçu par la commune de Cherré-Au sur la future extension de la zone d'activité du Coutier au profit de l'EPCL. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 3 ans, reconductible une fois, le reversement au profit de la Communauté de communes sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur le périmètre de l'extension et encaissées par la commune au cours de l'exercice concerné.

Enfin et en vue du prochain changement de nomenclature comptable (passage à la M57), le compte 1069 qui avait pour objet de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et produits a été apuré pour un montant de 80 953 € (mandat au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés).



# DANS LA PRESSE

HUISNE SARTHOISE ML 08/10/2021

## La communauté de communes réfléchit aux nouvelles mobilités

L'Huisne sarthoise a adopté la compétence « mobilité » depuis l'été 2021. Entre covoiturage, voies douces, transport collectif et nouvelles énergies, plusieurs pistes sont à étudier.



Les axes de covoiturage devraient être agrandis et de nouvelles pouraient voir le jour.

HUISNE SARTHOISE ML 30/11/2021

## Enfance et jeunesse : une étude en vue d'optimiser les accueils sur le territoire



Vanessa Leroux (à gauche) est en charge du diagnostic jusqu'en juin 2022.

ML 11/03/2021

## Une nouvelle entreprise s'installe au Gaillon

« Ils cherchaient une nouvelle implantation pour se développer, dans l'esprit start-up, les échanges se sont faits très rapidement. » Le maire de La Ferté-Bernard, Didier Reveau, a fait l'annonce lors du dernier conseil municipal, le 24 février dernier. Les locaux du Synergie parc vont accueillir une nouvelle entreprise au printemps : P.N.L. créée par Baptiste Derez et Alexandre Tepper, les créateurs de la marque de literie naturelle Cosme.

« Ils ont déjà des points de vente à Paris, Nantes et Lyon et sur leur site internet. Ici, ils viennent développer leur activité », explique Didier Reveau avant de se féliciter : « Nous sommes toujours satisfaits d'accueillir de nouvelles entreprises. »

Le terrain a été vendu par la ville de La Ferté-Bernard à la communauté de communes qui a aussi acquis un bâtiment de 6 750 m<sup>2</sup> pour les revendre à l'entreprise pour 375 000 € hors taxes. « Les deux jeunes chefs d'entreprise voudraient être dans les lieux dès le 1<sup>er</sup> juin si possible. Ils veulent voler de leurs propres ailes. » Ils ont créé leur entreprise en 2014 et bénéficieront d'un loyer minimal de la part de la communauté de communes de l'Huisne sarthoise. « pour réfléchir à leur implantation et prendre le temps d'être opérationnels ».

C.G.



La zone du Gaillon devrait accueillir une entreprise de literie naturelle dès le mois de juin.

SAINT-DENIS-DES-COUDEAIS ML 03/08/2021

## Lambert Wilson, en récital au festival de la Chéronne

Samedi, l'acteur Lambert Wilson, en trio avec la soprano canadienne Mélanie Boisvert, et la pianiste chinoise Qiaochu Li, a offert au public un récital tiré d'une comédie musicale.



L'acteur était accompagné l'année dernière au festival de la Chéronne, malgré le fait que les coronavirus n'aient pas eu lieu.

ML 29/10/2021

# Logistique : 450 emplois à Cherré

La multinationale de logistique GLP va acquérir 33 hectares dans la zone d'activités du Coutier près de La Ferté-Bernard.

Le président de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, Didier Reveau, ménage l'annonce depuis plusieurs mois par peur de voir le projet « faire schiit » et pour des raisons de confidentialité.

« Ils ont été convaincus par notre position stratégique, avec l'autoroute A11 »

DIDIER REVEAU  
Président de l'Huisne sarthoise

Mais mercredi soir, devant les élus de l'intercommunalité, il l'a affirmé : l'entreprise GLP, leader mondial de la logistique, va s'installer dans la zone d'activités du Coutier à Cherré-Au afin de créer une « plateforme logistique nationale de dernière génération ».

Deux bâtiments seront construits sur un terrain pour l'instant encore vierge de plus de 33 hectares. « Le premier de 75 800 m<sup>2</sup> et le deuxième de 50 800 m<sup>2</sup> pour une hauteur de 12 mètres », détaille le président. GLP est une entreprise présente dans le monde entier qui acquiert des entrepôts de logistique pour y installer des sous-traitants. Si le nom de la ou des entreprises qui s'installeront dans ces locaux reste secret, il ne s'agit pas d'Amazon », assure-t-il.

« C'est un investisseur de long terme, assure Didier Reveau, déjà présent sur l'axe Lille-Paris-Lyon-Marseille et Paris-Rouen-Le Havre. Ils possèdent 60 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments logistiques dans le monde dont 30 bâtiments en France » Cette installation dans le Perche Sarthois est l'occasion de développer son activité dans l'Ouest. « Ils ont été convaincus par notre position stratégique, avec l'autoroute A11 et dans le contexte d'extension du bassin de l'Île de France. » Pour son site de Cherré-Au, GLP va investir plus de 74 millions d'euros et l'installation de son ou ses sous-traitants créera, à terme, 450 emplois. « Il s'agit d'un site de stockage de matières classiques et non dangereuses », poursuit le président. « GLP restera propriétaire, développeur et gestionnaire du site et des bâtiments. »

**Développer la zone d'activités**  
L'entreprise d'immobilier logistique devrait déposer son permis de construire et les demandes d'autorisation d'ici fin 2021 pour une livraison du premier bâtiment prévue au deuxième trimestre 2024. « Les premiers contacts ont été pris en septembre 2019 pour une offre préliminaire reçue en mars 2020 », rappelle Didier Reveau.

À cette époque, la communauté de communes vote un emprunt de 2,5 millions d'euros pour acquérir des terres et agrandir la zone d'activités créée en 2000 et où sont déjà implantées plusieurs entreprises comme Ziegler, Thiriet, Pusterla 1880, Balsan enchères ou Pigeon TP. 33 hectares, aujourd'hui vendus pour 8 733 230 €, sont venus s'ajouter en janvier 2021 aux 52 hectares d'origine.

Au moment de l'annonce, Didier Reveau prévoyait déjà qu'il s'agirait d'un dossier au long cours : « On est déjà parti pour un an d'études puis il y aura les premiers travaux. »

Les élus communaux ont approuvé à l'unanimité la signature du compromis de vente des terrains à GLP. L'Huisne sarthoise assurera la viabilisation, de voirie et les raccordements aux réseaux d'ici 2023.

Cela GENEST



Plusieurs entreprises de logistique sont déjà présentes dans le secteur.

# ANNEXES

## Elus du Conseil Communautaire

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>AVEZE</b>	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN
<b>BEILLE</b>	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS
<b>BOËSSE LE SEC</b>	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRÉ
<b>BOUËR</b>	Mme Jeannine VENDÔME	M. Pascal DAVID
<b>CHAMPROND</b>	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER
<b>CHERRE-AU</b>	Mme Catherine BOSSY	
	M. Régis BREBION	
	Mme Christine CORMIER	
	M. Jannick NIEL	
	M. Jean-Yves RENARD	
<b>CORMES</b>	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD
<b>COURGENARD</b>	M. Thierry RENVOIZE	M. Vincent JUIGNE
<b>DEHAULT</b>	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
<b>DUNEAU</b>	M. Joël CIRON	M. Dominique POUTOIRE
<b>GREEZ SUR ROC</b>	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER
<b>LA BOSSE</b>	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES
<b>LA CHAPELLE DU BOIS</b>	M. Pascal BOURGOIN	Mme Angéline GARNIER
<b>LA CHAPELLE ST REMY</b>	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO
<b>LA FERTE BERNARD</b>	M. Thierry BODIN	
	M. Emmanuel BOIS	
	M. Nicolas CHABLE	
	Mme Catherine CHANTEPIE	
	M. Gérard GUESNE	
	Mme Cécile KNITTEL	
	Mme Delphine LETESSIER	
	Mme Bénédicte MARCHAIS	
	M. Eric PAPILLON	
Mme Françoise PELLODI		

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>LA FERTE BERNARD</b>	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
	Mme Christiane VAN RYSSEL	
<b>LAMNAY</b>	Mme Nadège PIOGER	M. Christophe NORMAND
<b>LE LUART</b>	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
<b>MELLERAY</b>	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
<b>MONTMIRAIL</b>	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
<b>PREVAL</b>	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
<b>PREVELLES</b>	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
<b>SAINT AUBIN DES</b>	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
<b>SAINT DENIS DES COUDRAIS</b>	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
<b>SAINT JEAN DES ECHELLES</b>	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
<b>SAINT MAIXENT</b>	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
<b>SAINT MARTIN DES MONTS</b>	Mme Patricia EDET	Mme Aline RANNOU
<b>SAINT ULPHACE</b>	M. Thierry GUERIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
<b>SCEAUX SUR HUISNE</b>	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
<b>SOUVIGNE SUR MEME</b>	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
<b>THELIGNY</b>	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
<b>TUFFE VAL DE LA CHERONNE</b>	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
	M. Xavier TERRIER	
<b>VILLAINES LA GONAI</b>	M. Michel ODEAU	Mme Clara BONTEMPS
<b>VOUVRAY SUR HUISNE</b>	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

# Organigramme des services

Mise à jour : 02/05/2022

